

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2017

Le Conseil Municipal de Trémoins s'est réuni le 10 avril 2017 sous la présidence de Grégoire GILLE, maire de Trémoins, suite à convocation régulière en date du 4 avril 2017.

Etaient présents : Grégoire GILLE, Georges DORMOY, Estelle BOUCHE, Pascal METTEY, Frédéric BOULANGER, Cédric VERNIER, et Alain ROBERT

Excusés : André CUENOT, Didier VALLEY, Yannick SIRJEAN, et Sandrine BALLAY

Procurations : André CUENOT à Georges DORMOY, Didier VALLEY à Cédric VERNIER, Sandrine BALLAY à Alain ROBERT.

La séance est ouverte à 20h00.

Le secrétariat de séance est assuré par Pascal METTEY.

L'ordre du jour étant le suivant :

1. Approbation du PV de la réunion du conseil du 04/03/2016,
2. Approbation des Comptes Administratifs et de gestion 2016 COM & ASS,
3. Vote des budgets primitifs 2017 COM & ASS,
4. Vote des taux d'imposition - état 1259,
5. Indemnités des élus,
6. Questions diverses.

M. le Maire propose au Conseil, qui l'accepte, d'examiner en plus de l'ordre du jour communiqué, les points suivants :

- Evolution du périmètre du SIVU des 5 Communes du Pays d'Héricourt,
- Mise en vente herbage,
- Délégations du Maire.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 7 mars 2017 :

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil en date du 7 mars 2017. Celui-ci n'appelant pas de remarques particulières de la part des conseillers, il est mis aux voix, et il est ainsi approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des Comptes Administratifs et de gestion 2016 COM & ASS :

Préalablement à l'exposition de ce point, M. le Maire demande au 1^{er} Adjoint d'assumer la présidence de séance, en vue de l'adoption des comptes administratifs et de gestion 2016. Georges Dormoy accepte cette présidence et donne la parole au Maire qui présente au Conseil les données chiffrées.

2.1 BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

En 2016, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 142 445,06 € soit 48,9 % des crédits votés alors que le total des recettes s'élève à 208 352,98 € soit 71,5 % des crédits votés. Cela permet de dégager un excédent de fonctionnement de 65 907,92 €.

DEPENSES		2016	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	50 127,93 €	47 452,16 €
012	Charges de personnel	39 900,00 €	39 417,25 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	1 000,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	140 037,86 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	3 506,64 €	3 506,64 €
65	Autres charges de gestion courante	50 820,00 €	45 344,53 €
66 + 67	Charges financières + Charges exceptionnelles	6 700,00 €	6 724,48 €
Total DEPENSES		292 092,43 €	142 445,06 €

Niveau de réalisation

48,9 %

RECETTES		2016	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	91 193,43 €	0,00 €
70	Produits des services	31 152,00 €	48 368,44 €
72	Production immobilisée	3 000,00 €	0,00 €
73	Impôts et taxes	60 263,00 €	61 125,00 €
74	Dotations, subventions et participations	61 154,00 €	53 766,62 €
75	Autres produits de gestion courante	45 330,00 €	44 682,30 €
76	Produits financiers	0,00 €	2,28 €
77	Produits Exceptionnels	0,00 €	408,34 €
Total RECETTES		292 092,43 €	208 352,98 €

Niveau de réalisation

71,5 %

Résultat sur l'exercice (excédent)	+ 65 907,92 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	+ 115 433,08 €
Affectation du résultat	-25 093,58 €
Transfert de résultat (ancien CCAS)	+ 853,93 €
Résultat cumulé (excédent)	+ 157 101,35 €

INVESTISSEMENT

En 2016, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 361 871,99 € soit 59,9 % des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève quant à lui, à 229 488,41 € soit 41,7 % des crédits votés. Le déficit de la section d'investissement pour 2016 s'élève donc à 132 383,58 €.

DEPENSES		2016	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	36 348,25 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	3 000,00 €	0,00 €
041	Opération patrimoniale	5 629,20 €	5 629,20 €
16	Remboursement d'emprunts	45 500,00 €	41 628,08 €
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	44 100,00 €	614,50 €
23	Immobilisations en cours	449 500,00 €	314 000,21 €
Total DEPENSES		604 077,45 €	361 871,99 €

Niveau de réalisation **59,9 %**

RECETTES		2016	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	53 906,42 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	140 037,86 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	3 506,44 €	3 506,44 €
041	Opération patrimoniale	5 629,20 €	20 019,90 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	39 152,58 €	39 483,24 €
13	Subventions d'investissement reçues	267 844,75 €	76 478,63 €
16	Emprunts et dettes assimilées	94 000,00 €	90 000,00 €
Total RECETTES		550 171,03 €	229 488,41 €

Niveau de réalisation **41,7 %**

Résultat sur l'exercice (déficit)	-132 383,58 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	53 906,42 €
Résultat cumulé (excédent)	- 78 477,16 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (déficit)	- 66 475,66 €
Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)	+ 78 624,19 €

M. le Maire quitte alors la salle du Conseil et le Président met aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2016, celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	142 445,06 €
	Section d'investissement :	361 871,99 €

RECETTES :	Section de fonctionnement :	208 352,98 €
	Section d'investissement :	229 488,41 €

REPRISE DE RESULTATS

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat	Transfert de résultat	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 115 433,08 €	+ 65 907,92 €	- 25 093,58 €	+ 853,93 €	+ 157 101,35 €
Investissement	+ 53 906,42 €	- 132 383,58 €			- 78 477,16 €

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL

Résultat de fonctionnement à affecter en 2017 : Excédent	157 101,35 €
Résultat d'Investissement - Déficit	-78 477,16 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement - Restes à réaliser)	-78 477,16 €
AFFECTIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	78 477,16 €
2. Report en fonctionnement au R/002	78 624,19 €
3. Report en investissement au R/001	78 477,16 €

2.2 BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

En 2016, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé 18 862,19 € soit 66,3 % des crédits votés alors que le total des recettes s'élève à 24 248,39 € soit 85,2 % des crédits votés. Cela permet de dégager un excédent de fonctionnement de 5 386,20 €.

DEPENSES		2016	
		Budgétisé	Réalisé
011	CHAPITRE		
	Charges à caractère général	1 000,00 €	0,00 €
012	Charges de personnel	560,00 €	557,67 €
014	Atténuation de produits	2 015,00 €	1 993,00 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	485,20 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	6 445,03 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	4 948,83 €	4 948,03 €
65	Autres charges de gestion courante	12 800,00 €	11 362,69 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €	0,00 €
Total DEPENSES		28 454,66 €	18 862,19 €
Niveau de réalisation		66,3 %	

RECETTES		2016	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	5 129,47 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	365,19 €	365,19 €
70	Produits des services	22 960,00 €	23 883,20 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Total RECETTES		28 454,66 €	24 248,39 €

Niveau de réalisation	85,2 %
Résultat sur l'exercice (excédent)	+ 5 386,20 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	+ 5 129,47 €
Résultat cumulé (excédent)	+ 10 515,67 €

INVESTISSEMENT

En 2015, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 365,19 € soit 1,1 % des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève quant à lui, à 4 993,83 € soit 15,6 % des crédits votés. L'excédent d'investissement pour 2016 s'élève donc à 4 628,64 €.

DEPENSES		2016	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
020	Dépenses imprévues	2 100,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	365,19 €	365,19 €
16	Remboursement d'emprunts	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	29 443,56 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
Total DEPENSES		31 908,75 €	365,19 €

Niveau de réalisation	1,1 %
------------------------------	--------------

RECETTES		2016	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	20 469,29 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	6 445,63 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	4 948,83 €	4 948,83 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	45,00 €	45,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
Total RECETTES		31 908,75 €	4 993,83 €

Niveau de réalisation	15,6 %
Résultat sur l'exercice (excédent)	+ 4 628,64 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	+ 20 469,29 €
Résultat cumulé (excédent)	+ 25 097,93 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)	+ 10 114,84 €
Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)	+ 35 613,63 €

M. le Maire quitte alors la salle du Conseil et le Président met aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget d'assainissement 2016, celui-ci étant conforme au compte de gestion du perceuteur :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	18 862,19 €
	Section d'investissement :	365,19 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	24 248,39 €
	Section d'investissement :	4 993,83 €

REPRISE DE RESULTATS

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 5 129,47 €	+ 5 386,20 €	+ 10 515,67 €
Investissement	+ 20 469,29 €	+ 4 628,64 €	+ 25 097,93 €

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2017 : Excédent	10 515,67 €
Solde d'Investissement - Excédent	25 097,93 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) : besoin de financement	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement - Restes à réaliser)	0,00 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	10 515,67 €
3. Report en investissement au R/001	25 097,93 €

3. Budget primitif 2017 : budget principal :

Suite aux travaux de la commission finances, le projet de budget primitif 2017 peut être présenté au Conseil Municipal.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 270 009,19 €, sachant que :

- les recettes de fonctionnement s'élèvent à 270 009,19 € : hors report d'excédent de l'année précédente, les recettes représentent 191 385,00 €. Elles sont donc en baisse de 9 514,00 € par rapport au budget de l'exercice 2016 (soit un recul de - 4,7 %). Cette baisse se situe au niveau des dotations d'Etat, dans le cadre du plan pluriannuel de redressement des finances publiques,
- les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 148 482,00 €, soit en quasi-stabilité par rapport au budget de 2016 (147 694,00 € de dépenses courantes sur le budget 2016).
- ceci permet néanmoins de dégager un excédent de fonctionnement prévisionnel pour le seul exercice 2017 de 42 903,00 €, en réduction par rapport à 2016 de - 10 302,00 €, soit - 19,4 %.

Comme évoqué à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, ces données contraintes obligent à une extrême rigueur dans la gestion courante d'une part, et dans les arbitrages pour les investissements d'autre part.

Le budget d'investissement s'équilibre à 422 547,99 €.

Pour la partie dépenses, l'analyse porte sur 2 volets :

- le remboursement du capital des emprunts pour 88 102,32 €, soit 40 351,32 € pour les prêts « long terme », auxquels s'ajoutent cette année 47 751,00 € pour le remboursement du prêt court terme relatif à la TVA de l'opération cœur de village (en fin d'année),
- la finalisation des travaux en cours, ainsi que de nouveaux projets, à savoir :
 1. solde de l'opération cœur de village pour 45 234,62 € TTC,
 2. travaux routes et chemins pour 100 800,00 € TTC,
 3. achat d'un photocopieur pour 3 000,00 € TTC,
 4. façade du temple pour 3 500,00 € TTC,
 5. la mise en place de caméra pour 4 560,00 € TTC,
 6. les travaux forestiers pour 3 000,00 € TTC
- les autres travaux envisagés sur 2017 devront être repoussés, de manière à maintenir un niveau de réserves suffisant, lequel est nécessaire pour faire face à d'éventuels engagements imprévisibles
 1. la rénovation de la grande fontaine pour 27 000,00 € TTC,
 2. l'aménagement du parvis du temple pour 4 800,00 € TTC,
 3. divers aménagements pour 1 500,00 € TTC,

Les recettes sont issues principalement :

- des subventions des divers organismes financeurs pour 197 800,00 € (principalement le solde de l'opération cœur de village, soit 129 400,00 €),
- du virement de la section de fonctionnement pour 118 020,55€,
- du Fond de Compensation TVA pour 15 993,00 €,

Après cette présentation des budgets primitifs de fonctionnement et d'investissement de la Commune par M. le Maire, et les débats qui suivent, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget principal 2017 (fonctionnement et investissement),
- d'autoriser le Maire à honorer les factures d'investissement après le 31 décembre 2017 jusqu'au vote du budget suivant dans la limite du quart des dépenses d'investissement des chapitres 20, 21 et 23 du présent budget.

4. Budget primitif 2017 : budget annexe d'assainissement :

Concernant le **budget d'assainissement**, celui-ci s'établit comme suit :

- **Fonctionnement** : le budget est équilibré à la somme de 34 527,86 €, sur la base de recettes de l'exercice pour un montant de 24 012,19 € et des charges courantes pour un montant de 23 027,86 €. L'excédent de l'exercice s'élève donc à 984,33 €, cette somme sera donc portée à la section investissement. La capacité d'autofinancement est quant à elle d'un montant de 5 933,16 € (soit 4 948,83 € d'amortissement plus 984,33 € d'excédent de fonctionnement).
- **Investissement** : le budget s'équilibre à 41 546,76 €, y compris diverses opérations d'ordre. En 2017, il n'y a pas à ce jour d'opérations projetées en termes d'investissement. Une enveloppe budgétaire équivalente à 20 581,57 € est néanmoins positionnée pour faire face à un besoin d'étude et de réalisation à venir, ainsi qu'une autre enveloppe de 20 100,00 € en prévision d'acquisition d'installations et/ou d'outillages techniques.
Les ressources de ce budget sont consécutives aux opérations d'ordre (amortissement pour 4 948,83 €), au virement de la section de fonctionnement 11 500,00 €) et au solde d'exécution reporté pour 25 097,93 €.

A la lecture des ces données chiffrées, il apparaît que le service d'assainissement de la commune présente une situation financière très saine, et que la reconstitution de réserves est correctement engagée. Celle-ci permettra, à moyen terme, d'engager les travaux qui seront nécessaires, du fait du vieillissement du réseau d'assainissement de la commune. Dans ces conditions, il ne sera pas proposé d'évolution du niveau des taxes d'assainissement pour la part communale (en ce qui concerne la part de l'Agence de l'Eau, la commune se contente de répercuter les évolutions voulues par celle-ci).

Suite à cette présentation et aux débats qui ont suivi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget d'assainissement 2016 (fonctionnement et investissement).
-

5. Vote des taux d'imposition 2017 :

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'évolution annuelle des trois taxes. M. le Maire rappelle à cette fin le niveau actuel appliqué, à savoir :

- Taxe d'Habitation :	6,15 %
- Taxe Foncier Bâti :	9,90 %
- Taxe Foncier Non Bâti :	28,86 %

Un débat s'engage alors autour de la nécessité de faire évoluer ces taxes.

M. le Maire rappelle au Conseil que les taxes ont évolué il y a deux ans, sous l'effet de 2 facteurs : d'une part l'application du pacte fiscal avec la CCPH (transfert d'une partie de la fiscalité à la Communauté de Communes, avec compensation à l'euro près), et d'autre part l'augmentation décidée par le Conseil (de l'ordre de 5% appliquée sur les 3 taxes).

Pour 2017, bien que les dotations de l'État accusent une nouvelle baisse, que celle-ci se répercute inévitablement sur le niveau de la CAF (capacité d'autofinancement), laquelle, après remboursement du capital des emprunts en cours se rapproche d'une valeur nulle, considérant par ailleurs que de nouveaux efforts fiscaux vont être supportés par la population, notamment du fait de l'augmentation des taux de la CCPH pour financer, entre autres, l'investissement fibre très haut débit, il est proposé au Conseil de reconduire les niveaux des taxes de l'année précédente et donc de ne pas rajouter de pression fiscale supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les taux 2017 des taxes comme suit :

- Taxe d'Habitation :	6,15 %	363 300	22 343 €
- Taxe Foncier Bâti :	9,90 %	202 500	20 048 €
- Taxe Foncier Non Bâti :	28,86 %	9 900	2 857 €
		Total	45 248 €

6. Evolution du périmètre du SIVU :

M. le Maire rend compte au Conseil des débats organisés à l'occasion des deux dernières réunions du conseil syndical du SIVU des 5 Communes du Pays d'Héricourt, les 29 mars et 4 avril derniers.

Depuis ces débats et la délibération du SIVU qui accepte la demande de rattachement de la commune de Laire et qui refuse dans le même temps celui de la commune d'Aibre, cette dernière commune a délibéré en date du 5 avril 2017 dans le sens d'une scolarisation de ses écoliers sur les structures de la ville d'Héricourt.

M. le Maire insiste sur la volonté d'une large majorité du conseil syndical de trouver une issue positive qui respecte les souhaits réaffirmés des parents d'élèves, qui ne remet pas en cause les équilibres financiers du regroupement, et qui s'inscrit dans une démarche de rapprochement des villages concernés, cette adhésion de la commune de Laire concourant nécessairement vers d'autres mises en commun dans notre bassin de vie proche (vie associative par exemple).

Vu la délibération du SIVU des 5 Communes du Pays d'Héricourt en date du 04/04/2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la demande de rattachement de la commune de Laire, et donne pouvoir au maire ou à son représentant de signer tout document relatif à ce dossier.

7. Indemnités des élus :

Le maire indique que depuis le début de l'année 2017 le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique de 1015 à 1022,
- la majoration de la valeur du point de 0,6%,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment le article L2123-20 et suivant,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Le montant de l'indemnité du maire est de 17 % et pour les adjoints de 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit une indemnité maximale par rapport à la taille de la commune qui est de moins de 500 habitants au moment du renouvellement intégral du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide et avec effet au 1^{er} janvier 2017 de fixer les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 17 % et de 6,6% pour les adjoints de l'indice brut terminal de la fonction publique

8. Vente d'herbage :

La Commune propose la vente d'herbage par adjudication sur les parcelles suivantes :

- ➔ parcelle ZH 2 « à la Cruay », pour une contenance de 59 ares 31,

- ➔ parcelle ZH 19 « en la Prairie », pour une contenance de 35 ares 90 ca,
- ➔ parcelle ZE 17 « au Fahy », pour une contenance de 74 ares 04 ca.

Le Conseil Municipal décide de faire procéder à un appel à candidature par voix d'affichage en mairie et de mise en ligne sur le site internet de la mairie. Les personnes intéressées devront faire parvenir leur proposition pour le vendredi 28 avril 2017 à 18h00.

9. Délégation du Maire :

M. le Maire rappelle au Conseil que, conformément à la délibération n° 14-10, il doit informer le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation, gestion de la dette de trésorerie, marchés publics, avenants aux marchés publics, contrats de location, contrats d'assurance, régies comptables, dons et legs, honoraires, actions en justice, convention de formation et contrats de travail.

M le Maire signale que, depuis la réunion du conseil du 9 décembre 2016, aucune délégation n'a été prise hors conseil. S'agissant d'un point d'information, il n'y a pas lieu de délibérer.

10. Questions diverses :

- Date du prochain conseil : **vendredi 19/05/2017 à 20h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.